

Guide de l'étudiant.e

BAC 4 ANS

1-990-1-X



MOT DE BIENVENUE

Bienvenue à vous !

Le Baccalauréat 4 ans est le programme que vous avez choisi pour accéder à vos rêves d'études.

Nous, les membres de l'équipe du Service d'Appui à la Formation Interdisciplinaire et à la Réussite Étudiante (SAFIRE), serons très heureux de vous accompagner durant les prochains mois et de vous soutenir dans l'atteinte de vos objectifs pour vous voir intégrer le programme qui vous intéresse tant.

L'Université de Montréal compte plus de 60 000 étudiantes et étudiants, et chacune, chacun, nous est cher. Vous trouverez dans le présent guide les informations pratiques dont vous avez besoin pour choisir les cours adaptés et pour établir votre parcours parmi la multitude d'options disponibles. Ce guide est conçu pour vous aider à comprendre le fonctionnement de votre programme et celui de l'Université en regroupant les principales informations dont vous aurez besoin au cours de votre cheminement. Il vous sera utile, car vous y trouverez les ressources que le SAFIRE et l'Université mettent à votre disposition. Ce guide met en lumière certains articles du [Règlement des études de premier cycle](#) qui régissent l'ensemble des programmes concernés. Le présent guide ne remplace pas ce règlement.

Nous sommes convaincus que votre passage à l'Université de Montréal sera enrichissant, stimulant et mémorable. Encore une fois, bienvenue parmi nous, et nous avons hâte de vous voir évoluer et réussir dans vos études.

Si vous avez des questions : [prenez rendez-vous avec nous!](#)

Bonne rentrée universitaire et bonne consultation !

Ce guide est indispensable.

Prière de le conserver précieusement.

La forme masculine est employée dans le guide afin d'alléger le texte.



TABLE DES MATIÈRES

LE SERVICE D'APPUI À LA FORMATION INTERDISCIPLINAIRE ET À LA RÉUSSITE ÉTUDIANTE (SAFIRE).....	4
LES PERSONNES-RESSOURCES.....	5
OBJECTIF ET DESTINATAIRE.....	6
CHEMINEMENT DES ÉTUDES.....	6
RÉUSSIR L'ANNÉE PRÉPARATOIRE DE VOTRE BAC 4 ANS.....	7
ÉVALUATION ET NORMES DE SUCCÈS.....	8
VOTRE MOYENNE.....	9
PROBATION (<i>Règlement des études de premier cycle</i> , article 14.3).....	10
EXCLUSION (<i>Règlement des études de premier cycle</i> , article 16.1).....	10
DÉFINITIONS UTILES.....	11
UN PROGRAMME PEUT CONTENIR 4 TYPES DE COURS.....	13

LE CENTRE ÉTUDIANT.....	14
INSCRIPTION AUX COURS.....	15
MESSAGES D'ERREUR LORS DE L'INSCRIPTION DE COURS.....	16
MODIFICATION, ANNULATION ET ABANDON DE COURS.....	17
TEST DE CLASSEMENT EN MATHÉMATIQUES (MAT1903).....	17
ATTENTION AU PLAGIAT!.....	19
QUESTIONS LES PLUS FRÉQUEMMENT POSÉES.....	20
POURSUITE DES ÉTUDES ET CHANGEMENT DE PROGRAMME.....	22
INFORMATIONS UTILES.....	23
ACTIVITÉS ET VIE SUR LE CAMPUS.....	24
EN DIFFICULTÉ? DES RESSOURCES EXISTENT POUR VOUS AIDER...25	
RÉPERTOIRE DES SERVICES UNIVERSITAIRES.....	26

LE SERVICE D'APPUI À LA FORMATION INTERDISCIPLINAIRE ET À LA RÉUSSITE ÉTUDIANTE (SAFIRE)

Relevant principalement du vice-décanat aux études de premier cycle, **le SAFIRE est un centre de services pédagogiques et administratifs pour la communauté étudiante et les départements de la Faculté des arts et des sciences (FAS)**. Son action comprend, entre autres, les deux volets suivants : **il gère les programmes facultaires** (*Mineure en arts et sciences, Année préparatoire, Compléments de formation et Bac 4 ans*) ainsi que les programmes interdisciplinaires de 2^e cycle. **Il s'occupe aussi de l'information pédagogique, de la gestion des études et des examens différés.**



[POUR NOUS JOINDRE ET NOUS RENCONTRER !](#)



LES PERSONNES-RESSOURCES

TECHNICIENS ET TECHNICIENNES EN GESTION DES DOSSIERS ÉTUDIANTS (TGDE)

Les TGDE sont parmi les personnes-ressources les plus importantes pour la gestion de votre dossier. Ils peuvent répondre aux questions d'ordre technique auxquelles vous ne trouveriez pas réponse dans le présent guide ainsi qu'aux différentes demandes que vous pourriez avoir à faire (abandon de cours, absence à un examen, inscription à un cours, etc.). Au besoin, le ou la TGDE vous dirigera vers un conseiller ou une conseillère en gestion des études.



Des questions? Notre équipe de TGDE est là! Prenez rendez-vous ICI!

Vous recevrez par courriel l'hyperlien pour accéder à la rencontre Microsoft Teams avec une ressource du SAFIRE



CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES EN GESTION DES ÉTUDES

Les [conseillers et conseillères en gestion des études](#) vous conseillent et vous orientent dans le cheminement et la réussite de vos études, et ce, en conformité avec le *Règlement des études de premier cycle* et les pratiques facultaires.

CONSEILLÈRE À LA RÉUSSITE ÉTUDIANTE

La [conseillère à la réussite étudiante](#) rencontre les étudiants et étudiantes en difficulté, les conseille et les réfère au besoin vers les ressources et services pertinents.

OBJECTIF ET DESTINATAIRE

OBJECTIFS :

Ce programme vise à habilitier divers groupes d'étudiants et étudiantes, qui ne détiennent pas de diplôme d'études collégiales ou d'équivalent, à être admissibles à des programmes de 1er cycle.

DESTINATAIRE :

Ce cheminement s'adresse aux candidates et candidats ayant obtenu un diplôme d'études secondaires à l'extérieur du Québec, qui n'est pas équivalent à un diplôme d'études collégiales (DEC) du Québec. Il vous permet de plonger dans votre domaine d'études en complétant, dès la première année, des cours spécifiques à la discipline choisie en plus de cours préparatoires.

CHEMINEMENT DES ÉTUDES

30 CRÉDITS | **3** PROGRAMMES

Programme en **Sciences naturelles et formelles**, 4 segments pour 9 orientations
 Programme en **Sciences humaines et sociales**, 2 segments pour 12 orientations
 Programme en **Arts et lettres**, 5 segments pour 14 orientations

MIN 2 TRIMESTRES

La première année du programme totalise **30 crédits** de cours préuniversitaires. Vous pouvez être exempté des deux cours de français.

Durée minimale : deux trimestres.

Durée maximale : quatre trimestres consécutifs incluant le trimestre d'été.

Début du programme : automne ou hiver¹.

IMPORTANT : Une fois la première année du bac 4 ans complétée et réussie, les résultats obtenus dans le cadre des cours préparatoires n'ont aucune incidence sur la moyenne du programme choisi.

¹ Quelques programmes de spécialisation ne sont pas ouverts à l'admission au trimestre d'hiver. Veuillez consulter le [site internet de l'admission](#) pour tous les détails.

RÉUSSIR L'ANNÉE PRÉPARATOIRE DE VOTRE BAC 4 ANS

Pour attester la réussite de l'Année préparatoire du Baccalauréat 4 ans, vous devez :

- Satisfaire aux **exigences minimales** de chacun des blocs de cours sans dépasser le nombre maximal de crédits.
- **Cumuler un total de 30 crédits** (incluant les cours obligatoires et optionnels), à moins qu'aucun cours de français ne vous soit prescrit à l'admission.
 - Si aucun cours de français n'est requis, vous devrez compléter 24 crédits.
 - Si un seul cours de français du bloc 01B – Perfectionnement en français vous est prescrit, vous devrez alors compléter 27 crédits.
- Terminer l'Année préparatoire en **quatre trimestres consécutifs** incluant le trimestre d'été, avec une **moyenne cumulative d'au moins 2.0**.

N.B. Il est possible de faire le suivi de vos exigences de réussite dans votre [Centre étudiant](#). Il suffit de vous rendre à la page d'accueil sous l'onglet « ÉTUDES » et de cliquer sur « EXIGENCES DE RÉUSSITE » pour voir les cours et crédits déjà complétés dans les divers blocs de votre programme.

Vous trouverez ci-dessous les documents relatifs à votre :

- [STRUCTURE DE PROGRAMME](#)
- CHEMINEMENT TYPE:
 - [Bac 4 ans en sciences naturelles et formelles](#)
 - [Bac 4 ans en sciences humaines](#)
 - [Bac 4 ans en arts et lettres](#)



ÉVALUATION ET NORMES DE SUCCÈS

Les évaluations sont généralement réalisées par des travaux ou des examens. Lors du premier cours, le professeur présente un plan de cours qui précise le déroulement du cours et les mesures d'évaluation.

NOTATION (Règlement des études de premier cycle, article 11)

À l'Université de Montréal, la note finale d'un trimestre de cours se présente sous forme de notation littérale (en lettre). Chaque lettre correspond à une valeur numérique utilisée pour le calcul de la moyenne cumulative du programme.

ÉCHELLE QUALITATIVE	NOTATION LITTÉRALE	POINTS
Excellent	A+	4,3
	A	4,0
	A-	3,7
Très bon	B+	3,3
	B	3,0
	B-	2,7
Bon	C+	2,3
	C	2,0 bon (note de passage dans un programme)
	C-	1,7
Faible	D+	1,3
	D	1,0 passable (note de passage dans un cours)
Échec	E	0,5 faible (échec)
	F	0,0 nul (échec)
	F*	0,0 échec par absence

NOTE DE PASSAGE

La note de passage d'un cours au **premier cycle** est de « D ». L'étudiant ou l'étudiante qui n'a pas satisfait aux exigences du cours voit apparaître sur son relevé de notes officiel la note « E » ou « F », selon le cas, ce qui constitue un échec.

MOYENNE DE PASSAGE AU PROGRAMME

L'étudiant ou l'étudiante doit conserver une moyenne cumulative d'**au moins 2,0, soit « C »**, pour réussir son programme.

N.B. Si vous suivez un cours hors programme offert par une autre faculté, c'est le règlement pédagogique de cette faculté qui s'applique. Par exemple, la note de passage pourrait être de 60 %, et le système de notation littérale pourrait différer de celui utilisé à la FAS.

VOTRE MOYENNE

LA MOYENNE AU PROGRAMME

La moyenne cumulative de votre programme est calculée :

- En multipliant le résultat en points obtenu à un cours par le nombre de crédits de ce cours. On obtient ainsi des points pondérés ;
- En additionnant les points pondérés obtenus pour tous les cours effectués ;
- Et en divisant cette somme par le nombre total de crédits des cours effectués.

N.B. Les crédits et les points obtenus pour les cours hors programme ne contribuent pas au calcul de la moyenne cumulative.

LA COTE DE RENDEMENT UNIVERSITAIRE

Pour les étudiants ayant fait des études universitaires et souhaitant soumettre une candidature dans un programme contingenté, c'est-à-dire à place limitée, l'évaluation de l'excellence du dossier se fait sur la base de la cote de rendement universitaire (CRU). La CRU est un indice de positionnement d'un étudiant par rapport à ses pairs et elle permet au service de l'admission d'évaluer l'admissibilité à un programme contingenté.

Tout cours suivi à l'UdeM contribue à la Cote de rendement universitaire (CRU) à hauteur de 2 % par crédit, ce qui réduit progressivement l'influence de la cote de rendement collégiale lorsque des cours ont été suivis au cégep.

Le score Z des études universitaires est basé sur la moyenne cumulative des résultats obtenus, calculée en pondérant, pour chaque cours suivi, la note obtenue par le nombre de crédits. Il est obtenu à partir de la formule suivante :

$$\text{Score Z} = \frac{M - \overline{M}}{\sigma}$$

- M : moyenne cumulative des résultats obtenus, calculée aux fins de l'admission;
- $\overline{M}$: moyenne des moyennes cumulatives des 3 dernières années dans le champ d'études de l'étudiant ou l'étudiante;
- σ : écart type des moyennes cumulatives des 3 dernières années dans le champ d'études de l'étudiant ou l'étudiante.

PROBATION (*Règlement des études de premier cycle, article 14.3*)

N.B. Attention, le régime de probation ne s'applique pas au bac 4 ans. L'information suivante est donc à titre indicatif seulement.

L'étudiant régulier dont la **moyenne cumulative est inférieure à 2,0 et supérieure ou égale à 1,7 après 12 crédits** est mis en probation.

Pour un étudiant à temps plein, la probation est d'une année. Les conditions de probation sont déterminées par le SAFIRE. Au cours de la période de probation, l'étudiant doit satisfaire aux conditions suivantes :

- reprendre et réussir les cours obligatoires échoués dans la structure de son programme ;
- reprendre et réussir les cours à option échoués ou, avec autorisation de l'autorité compétente au SAFIRE, leur substituer un autre cours selon les modalités de l'article 13.3 c du Règlement des études de premier cycle ;
- reprendre et réussir, à la demande de la Faculté, un ou des cours déjà réussis ;
- maintenir une moyenne d'au moins 1,7 et obtenir au terme de la probation une moyenne cumulative d'au moins 2 ;
- se soumettre aux conditions jugées pertinentes par l'autorité compétente.

**Celui qui ne satisfait pas à toutes les exigences de la probation est exclu définitivement du programme auquel il est admis.
Un étudiant ne peut être en probation plus d'une fois dans un même programme.**

EXCLUSION (*Règlement des études de premier cycle, article 16.1*)

1. L'étudiant régulier qui **n'a pas complété la première année dans le délai de quatre trimestres consécutifs** est mis en **exclusion** selon les dispositions particulières au programme.
2. L'étudiant régulier qui **a complété la première année dans le délai de quatre trimestres consécutifs, mais qui a une moyenne cumulative est inférieure à 2,0** est mis en **exclusion** selon les dispositions particulières au programme.

Lorsqu'un étudiant est exclu en cours de trimestre, il peut être autorisé à terminer les cours auxquels il est inscrit à titre d'étudiant libre.

DÉFINITIONS UTILES

ADMISSION

L'admission permet à une personne de débiter des études dans un programme.

N.B. Le Service de l'admission et du recrutement (SAR) fermera le dossier de l'étudiant qui n'est pas inscrit au trimestre où il a été admis. Si l'étudiant souhaite être inscrit à un trimestre ultérieur, il devra déposer une nouvelle demande d'admission.

INSCRIPTION

Une fois un candidat admis dans un programme, il doit s'inscrire aux cours de ce programme. L'inscription s'effectue en ligne sur le « Centre étudiant ».

COTE DE RENDEMENT

La cote de rendement est l'outil utilisé pour savoir si vous êtes admissible à un programme dont l'excellence du dossier de candidature est prise en considération pour choisir un nombre limité de candidats, communément appelé « programme contingenté ».

CRÉDIT

Un cours comporte un nombre spécifique de crédits. Un crédit représente le nombre d'heures de présence en classe ou en ligne et la charge de travail personnel requise pour un cours universitaire.

N.B. Un cours de 3 crédits représente 3 heures de cours et 6 heures de travail personnel par semaine. Un trimestre de 12 crédits de cours représente donc 36 heures de cours et de travail personnel par semaine.

PROGRAMME À ACCÈS LIMITÉ OU CONTINGENTÉ

Lorsque le nombre de candidats admissibles excède la capacité d'accueil d'un programme, la décision repose sur l'excellence du dossier scolaire et des critères de sélection préétablis.

TRIMESTRE

Des cours sont offerts généralement aux trimestres d'automne (de septembre à décembre), d'hiver (de janvier à avril) et d'été (de mai à août). Au trimestre d'été, les cours se donnent de façon intensive, soit du début mai à la fin juin (la majorité des cours) ou de la fin juin au mois d'août (quelques cours).

SIGLE

Les cours ont des sigles composés de trois lettres et de quatre ou cinq caractères alphanumériques (ex. : ECN1000, FRA1958G). Les lettres indiquent la discipline enseignée et le premier chiffre signifie généralement l'année d'études durant laquelle il est recommandé de suivre le cours. Par exemple, ECN1000 est un cours d'économie où la majorité des inscrits sont en 1^{re} année d'études.

STATUT D'ÉTUDES

Pour être considéré à **temps plein** (temps complet), vous devez vous inscrire à un minimum de 12 crédits. Avec moins de 12 crédits (11 crédits et moins), vous serez considéré à **temps partiel**, sauf exception. C'est vous qui déterminez votre statut selon votre choix de cours. Cependant, ce choix peut entraîner des conséquences en ce qui concerne les prêts et bourses et l'accès aux résidences et entraîne une prolongation de la durée de votre programme. Les étudiantes et étudiants internationaux sont tenus, par les règles d'Immigration Canada, d'avoir un minimum de 12 crédits inscrits aux trimestres d'automne et d'hiver.



UN PROGRAMME PEUT CONTENIR 4 TYPES DE COURS

COURS OBLIGATOIRE

Des cours obligatoires peuvent être imposés à toute la communauté étudiante d'un programme ou de l'orientation d'un programme. Ces cours doivent être réussis pour compléter le programme.

COURS À OPTION

Un cours à option est choisi parmi un certain nombre de cours. **Attention** : vous devez respecter le nombre minimum et maximum de crédits de chaque bloc selon votre spécialisation.

COURS AU CHOIX

Un cours au choix peut être choisi parmi tous les cours disponibles « au choix » à l'UdeM, le cours ne doit pas faire partie de la structure de votre programme (B.Sc., Majeure ou Mineure). Il contribue à votre moyenne cumulative et aux crédits de votre programme.

N.B. Aucun cours au choix n'est possible à l'Année préparatoire du Baccalauréat 4 ans.

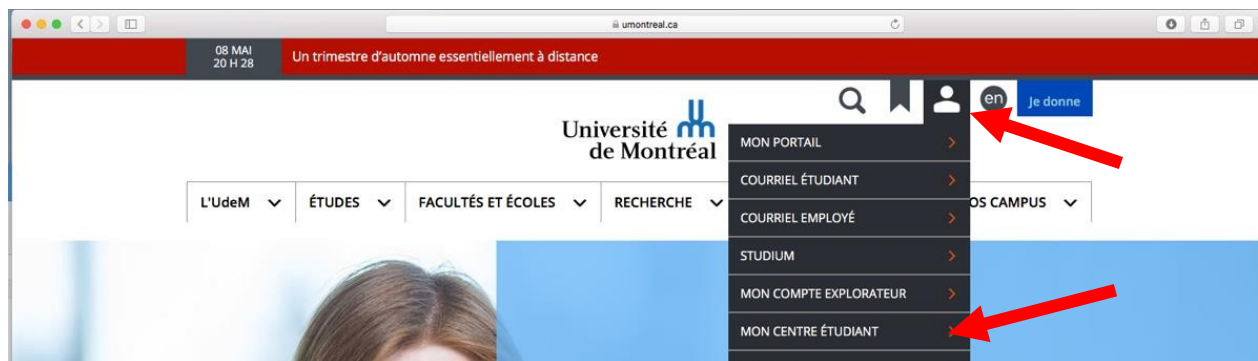
COURS HORS PROGRAMME

Un cours hors programme est un cours choisi ou prescrit (préalable, mise à niveau). **Attention** : il ne fait pas partie du programme, donc les crédits ne seront pas calculés et leur note finale respective ne sera pas comptabilisée dans la moyenne cumulative de votre programme.

Tous les cours faits à l'université contribuent au calcul de la cote de rendement universitaire (CRU).

LE CENTRE ÉTUDIANT

Vous pouvez **accéder au Centre étudiant en passant par « Mon UdeM »** dans un onglet qui se trouve en haut, à gauche, de la page d'accueil www.umontreal.ca. L'accès au Centre étudiant vous permet de consulter votre dossier étudiant, d'effectuer des transactions comme les inscriptions au cours et de trouver des informations pertinentes à votre cheminement.



Votre dossier complet se trouve dans le Centre étudiant.

Vous y trouverez :

- l'état de votre **inscription** ;
- votre **horaire personnel** (incluant les numéros de salles et les dates des examens). Il est suggéré de vérifier fréquemment votre horaire en début de trimestre, car il peut y avoir des changements de locaux ;
- votre **relevé de compte** (droits de scolarité) ;
- vos **résultats** aux évaluations.

Vous pouvez également y effectuer plusieurs types de transactions :

- **inscription** à vos cours ;
- **modification et annulation** de choix de cours ;
- **changement** d'adresse ;
- **suivi** de la demande d'admission ;
- **obtention** de documents officiels (ex. : attestation d'inscription ou relevé de notes).

NB. Un onglet [Formulaire en ligne](#) est disponible sur la vignette « Vos formulaires » de votre Centre étudiant. Vous pouvez utiliser un formulaire lorsqu'une transaction ne peut être effectuée par vous-même en libre-service dans le Centre étudiant.

INSCRIPTION AUX COURS

L'inscription à vos cours se fait par vous-même dans le Centre étudiant.

Pour être considéré à temps plein, vous devez être inscrit à un minimum de 12 crédits par trimestre

Il est possible de s'inscrire aux cours plusieurs mois avant le début du trimestre.

Pour ce faire, vous pouvez enregistrer vos cours directement dans votre Centre étudiant ou, si vous éprouvez des difficultés, il est possible de remplir le formulaire d'inscription nommé « [INS_inscription](#) » disponible également dans votre Centre étudiant sous la vignette « Vos formulaires ».

[Où trouver les formulaires et comment les remplir](#)

Pour recevoir les courriels du SAFIRE

En tout temps, le SAFIRE maintient un contact étroit avec la communauté étudiante en transmettant des informations par courrier électronique de l'adresse courriel Info-SAFIRE. **L'adresse courriel institutionnelle @umontreal.ca attribuée lors de votre admission sera utilisée par défaut.**

Afin de recevoir toutes les communications importantes, n'oubliez pas d'aller consulter votre courriel institutionnel et d'**activer la redirection vers votre adresse personnelle**. Lors de l'envoi massif de courriels, certains pourraient se retrouver dans vos pourriels. Prenez l'habitude d'y jeter un coup d'œil.

MESSAGES D'ERREUR LORS DE L'INSCRIPTION DE COURS

Voici quelques exemples de messages d'erreur que vous pouvez recevoir lors de votre inscription de cours.

MESSAGE

Erreur: Impossible d'ajouter ce cours puisque vous n'avez pas satisfait aux préalables.

Préalables : PHY1901 ou MAT1903



Assurez-vous d'avoir suivi les préalables.

MESSAGE

Erreur: Consentement unité requis. Vous avez besoin d'une autorisation pour vous inscrire à ce cours. Si vous disposez d'un numéro d'autorisation, cliquez sur Ajouter autre cours, cliquez sur le lien du cours, entrez le numéro, puis soumettez de nouveau votre demande.

Erreur: Présentement, vous ne pouvez pas vous inscrire à ce cours. Les places disponibles sont réservées.

MESSAGE

Erreur: Le nombre limite de crédits par trimestre est atteint: Cours HP pour le programme 195541.

QUOI FAIRE LORSQUE VOUS AVEZ UN MESSAGE D'ERREUR LORS DE VOTRE INSCRIPTION?

Remplir le formulaire approprié qui se trouve dans votre Centre étudiant, onglet « Vos formulaires », soit « [INS_inscription](#) » (si vous n'êtes pas inscrit à un cours et avez besoin d'aide pour ce faire ou si vous avez un conflit d'horaire avec un examen) ou « [INS_modification_choix_cours](#) » (si vous souhaitez changer de section pour un même cours ou souhaitez remplacer l'inscription à un cours par un autre) ou « [INS_reprise_cours_réussi](#) » (si vous souhaitez faire de nouveau un cours que vous avez déjà réussi lors d'un trimestre antérieur).

MODIFICATION, ANNULATION ET ABANDON DE COURS

MODIFICATION OU ANNULATION

Vous pouvez **modifier dans le Centre étudiant votre choix de cours** (c'est-à-dire ajouter, enlever un cours ou changer l'horaire d'un cours) **sans frais** au début de chaque trimestre, et ce, avant la date limite d'annulation du cours qui est inscrite pour chaque cours dans l'onglet suivant : 

Cette période s'étire généralement sur une quinzaine de jours après le début des cours, sauf pour les cours intensifs. Vous pouvez également consulter les [dates importantes du calendrier universitaire](#) en tout temps.

Important : Le fait de ne pas se présenter aux cours n'entraîne pas l'annulation des cours et n'est pas un motif acceptable d'annulation (sans frais) hors délai.

ABANDON

Il est également **possible d'abandonner un cours** en vous rendant sur votre **Centre étudiant**. Le cas échéant, vous devez vous assurer d'abandonner un cours dans les délais prévus. **Les frais d'inscription pour ce cours ne sont pas remboursables**. Une mention ABA sera indiquée au relevé de notes. Notez qu'un **maximum de 2 abandons par cours** est permis par le règlement universitaire.

Si vous n'abandonnez pas votre cours dans les délais prescrits et que vous ne vous présentez pas aux évaluations, vous vous verrez attribuer la note F (échec) ou F* (échec par absence). **Faites attention : la date limite des abandons n'est pas la même pour tous les cours**. Il vous incombe de [vérifier quelle est la date limite pour vos cours](#).



[Comment annuler ou abandonner un cours](#)



TEST DE CLASSEMENT EN MATHÉMATIQUES (MAT1903)

Pour sciences naturelles et formelles

Le **test de classement** est nécessaire pour déterminer :

- si vous avez avantage à suivre le cours MAT1901 – Compléments de mathématiques ;
- si vous devez suivre le cours MAT1903 – Calcul différentiel ;
- si vous pouvez vous inscrire directement au cours MAT1923 – Calcul intégral.

Ce test permet de mesurer votre niveau de connaissance des notions de mathématiques nécessaires pour entreprendre et réussir le cours MAT1903. Il est donc recommandé de vous y soumettre afin de vous permettre de vous situer dans la séquence des cours de mathématiques.

Après avoir effectué le test, l'étudiant ou l'étudiante qui n'aurait pas obtenu un résultat jugé satisfaisant pour entreprendre le cours MAT1903 sera invité à s'inscrire au cours MAT1901 – Compléments de mathématiques avant de s'inscrire au MAT1903.

Si on vous permet de vous inscrire directement au cours MAT1923, vous obtiendrez une exemption² pour le cours MAT1903 ; pour ce faire, vous devez toutefois réussir le cours MAT1923. En cas d'échec au cours MAT1923, vous devrez refaire les 2 cours.

² Il n'est pas possible d'obtenir une exemption si :

- Vous êtes inscrit au programme Études libres,
- Vous avez fait le test de classement après avoir suivi et échoué le MAT1903,
- Vous avez obtenu un résultat suffisant au test de classement vous permettant de suivre directement le MAT1923, mais vous avez échoué ce cours : vous ne pourrez pas le reprendre sans d'abord réussir le MAT1903.

CONTENU DU TEST

La matière du test concerne les chapitres importants des mathématiques du secondaire qui doivent être maîtrisés afin de pouvoir aborder de façon adéquate un cours de calcul différentiel.

Ces chapitres sont :

- étude et résolution d'équations et d'inéquations algébriques du premier et second degré à une inconnue ;
- équations de droites dans le plan ;
- définition, domaine de définition et graphe des fonctions algébriques, trigonométriques, exponentielles et logarithmiques.

Quelques rappels et exercices peuvent également être trouvés [ici](#).

ACCÈS AU TEST

Le test se trouve sur la [plateforme Studium](#). Vous devrez saisir votre code d'identification (ex. : p01234567) ainsi que votre UNIP. Cliquez sur « Valider ».

N.B. Le test est d'une durée de 30 minutes. Vous avez droit à deux essais. Le meilleur des résultats sera pris en considération. VOUS N'AVEZ PAS LE DROIT À LA CALCULATRICE POUR FAIRE CE TEST

Les exemptions ne sont accordées qu'aux personnes étudiantes inscrites à un programme régulier de premier cycle. En plus, pour être admissible à un programme de Polytechnique ou de HEC Montréal, l'exemption du cours MAT 1903 n'est pas autorisée.

ATTENTION AU PLAGIAT!

Évitez de vous mettre les pieds dans les

PLAgia**TS**!



DÉVOILEZ VOS SOURCES!

Vous savez déjà qu'il faut éviter de parler durant un examen, de regarder la copie de votre voisin, de dissimuler des notes et des formules ou d'utiliser du matériel non autorisé.

Mais rappelez-vous que rapporter les paroles ou les idées d'autrui en omettant de citer correctement ses sources est aussi une forme de plagiat.

Lorsque vous reprenez les paroles ou les idées d'une autre personne, vous devez toujours utiliser les guillemets pour bien indiquer qu'il s'agit d'une citation et inscrire vos sources de façon précise, qu'il s'agisse d'un extrait prit sur Internet, d'un livre, d'un article de journal, d'une revue, etc. De plus, il ne suffit pas de modifier quelques mots du texte original ou sa ponctuation pour considérer qu'il ne s'agit plus d'une citation.

L'omission de guillemets dans une citation tombe sous le coup du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants*.

N'oubliez pas que vous devez être en mesure de répondre intellectuellement du travail que vous soumettez. Ce n'est pas seulement le résultat final qui compte, mais aussi tout le processus de recherche, de réflexion, de validation et de confrontation d'idées nécessaires à la rédaction d'un travail.

Pour consulter le *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants*, pour savoir comment bien citer vos sources ou pour en apprendre plus : <https://integrite.umontreal.ca/reglements/les-reglements-expliques/>

Le plagiat peut se solder par la note « F », soit un échec, et même aller jusqu'à la suspension ou le renvoi de l'Université. **Pensez-y!**

4 QUESTIONS À SE POSER AVANT DE REMETTRE UN TRAVAIL :

1. Là où j'ai cité, ai-je bien utilisé les guillemets (ou la mise en retrait pour les citations de plus de cinq lignes) et identifié ma source?
2. Là où j'ai repris l'idée d'autrui, l'ai-je bien indiqué ?
3. Ai-je évité de « copier/coller » un texte provenant d'Internet (incluant la traduction littéraire d'un texte issu d'une autre langue)?
4. Ai-je fait une liste bibliographique exhaustive à la fin de mon travail?

QUESTIONS LES PLUS FRÉQUEMMENT POSÉES

QUE DOIS-JE FAIRE SI JE SUIS ABSENT À UN EXAMEN ? *(Règlement des études de premier cycle, article 9.9)*

L'absence à un examen entraîne la note F* pour cet examen, à moins de justifier **par formulaire** cette absence auprès du responsable du programme **dans les 7 jours de calendrier suivant ledit examen**. L'étudiant ou l'étudiante doit remplir le formulaire nommé « **CHE_Absence_Évaluation_V03** » disponible sur Synchro sous la vignette « Vos formulaires ». Avant de remplir le formulaire, veuillez à consulter les instructions et la liste des pièces à fournir (dans le haut du formulaire).

« CHE_Absence_Évaluation_V03 ».

Une seule fois par trimestre, pour une absence de courte durée seulement (maximum 3 jours consécutifs), une déclaration sur l'honneur est admise comme justificatif.

Au cours du même trimestre, pour toute autre absence (longue ou courte) ainsi que pour toute absence à un examen différé, vous devez fournir des documents justificatifs (certificat médical, acte de décès...).

Les documents justificatifs doivent être dûment datés et signés. S'il s'agit d'un certificat médical, il doit préciser les activités auxquelles l'état de santé empêche de participer, la date et la durée de l'absence et doit permettre l'identification du médecin (nom et # de permis).

Si vous êtes absent pour un motif valable* à l'examen intra, les points alloués à cette évaluation s'ajoutent le plus souvent à la valeur de l'examen final ; dans certains cours toutefois, on vous demandera de refaire un examen. Si vous êtes absent pour un motif jugé valable à l'examen final, vous aurez droit à un examen différé, lequel se tiendra au début du trimestre suivant. On entend, par motif valable, un motif indépendant de la volonté de l'étudiant ou l'étudiante, tels la force majeure, le cas fortuit ou la maladie attestée par un certificat médical.

La note « 0 » à l'examen final est attribuée à l'étudiant ou l'étudiante qui, étant présent à une séance d'évaluation par mode d'examens, ne remet aucune copie, s'il s'agit d'une épreuve écrite, ou refuse de répondre aux questions, s'il s'agit d'une épreuve orale. **Vous ne pourrez demander un différé si vous vous présentez et débutez un examen. Une absence motivée (avec pièce justificative) à un examen final différé mènera à la mention ABANDON pour le cours concerné.**

QUE DOIS-JE FAIRE SI J'ÉCHOUE À UN COURS ? *(Règlement des études de premier cycle, article 13.1)*

- Tout cours **obligatoire échoué doit être repris et réussi pour satisfaire à la structure du programme au maximum 1 an suivant l'échec.**
- L'étudiant ou l'étudiante qui a subi un échec à un cours à option doit reprendre le même cours ou, avec l'approbation des autorités compétentes du SAFIRE, lui substituer un autre cours à option dans le même bloc dans l'année qui suit cet échec. S'il omet ceci, **sa complétion du programme pourrait être compromise.** Il est de la responsabilité de l'étudiant d'aviser son TGDE dès que possible pour faire le nécessaire à son dossier.
- L'étudiant ou l'étudiante qui subit un échec à la reprise d'un cours obligatoire ou optionnel échoué peut être exclu du programme auquel il est inscrit.

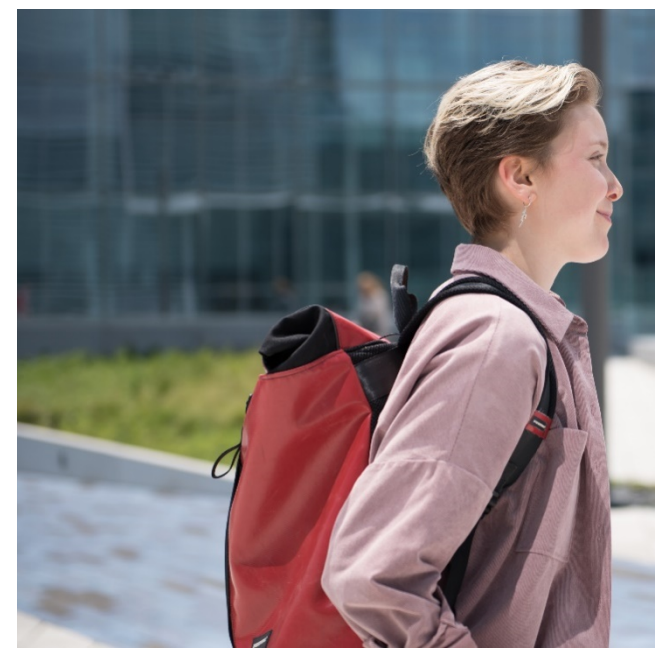
Une fois que vous aurez votre note officielle qui indique un échec dans votre centre étudiant, vous pourrez vous inscrire de nouveau au cours par vous-même dans votre centre étudiant à nouveau ou remplir un formulaire d'inscription nommée **«INS_inscription»**.

PUIS-JE REPREDRE UN COURS RÉUSSI ? *(Règlement des études de 1er cycle, article 13.1)*

À titre exceptionnel, l'étudiant ou l'étudiante qui désire reprendre un cours réussi doit en faire une demande par formulaire nommée **«CHE_Reprise_cours_réussi»**. En cas de reprise, **seule la note de la reprise contribue au calcul de la moyenne** et non pas la meilleure des deux notes.

PUIS-JE DEMANDER UNE RÉVISION DE MA NOTE ? *(Règlement des études de premier cycle, article 9.5)*

Après avoir contacté son enseignant et vérifié sa copie, l'étudiant qui a un motif sérieux de désaccord avec son évaluation a 21 jours suivant l'émission de son relevé de notes pour faire une demande écrite de révision de son évaluation. La demande doit être déposée en remplissant le **formulaire électronique à cet effet**.



POURSUITE DES ÉTUDES ET CHANGEMENT DE PROGRAMME

Si vous complétez l'Année préparatoire de votre baccalauréat 4 ans dans les délais prévus et en satisfaisant aux exigences de réussite, vous recevrez un courriel du Service de l'admission vous invitant à **confirmer officiellement votre admission au programme de baccalauréat**. Cette confirmation est essentielle pour que le programme soit activé dans votre dossier étudiant et que vous puissiez procéder à votre inscription aux cours du baccalauréat.

Nous vous encourageons donc à surveiller attentivement votre boîte de réception, y compris les courriels indésirables, afin de ne pas passer à côté de cette étape déterminante dans la poursuite de votre cheminement universitaire.

Quoi faire en cas de changement de programme ?

Pour être admis dans un autre baccalauréat 4 ans que celui auquel vous êtes actuellement inscrit, vous devrez soumettre une nouvelle demande d'admission. Toutefois, comme certains critères peuvent varier selon votre cheminement, nous vous invitons à [communiquer avec notre équipe](#) afin que nous puissions vous accompagner dans ces démarches.

N.B. Si vous souhaitez vous réorienter vers un programme contingenté, c'est-à-dire un programme dont le nombre de places est limité, vous devrez satisfaire aux conditions d'admissibilité et vous soumettre au processus de sélection propre à cette discipline. Dans le cas des programmes non contingentés, seule la moyenne cumulative obtenue dans votre programme est prise en compte lors de l'évaluation du dossier. En revanche, pour les programmes contingentés, c'est la [Cote de rendement universitaire \(CRU\)](#) qui est utilisée pour évaluer la qualité du dossier de candidature. Nous vous invitons à consulter la [page UdeM](#) du programme visé afin de prendre connaissance des exigences et critères propres à celui-ci. Une [liste des préalables requis](#) pour être admis dans certains programmes de l'Université de Montréal, Polytechnique et HEC Montréal est également disponible.

INFORMATIONS UTILES

CARTE ÉTUDIANTE



La carte étudiante de l'Université de Montréal sert à recevoir votre certificat de prêt ou votre chèque de bourse, à emprunter des documents à la bibliothèque, à réduire les coûts de photocopies et à payer certains services sur le campus, à profiter des tarifs réduits offerts aux membres de la communauté étudiante et à fournir une preuve d'identité, par exemple, lors d'examens.

Pour obtenir votre carte, vous devez :

- être inscrit ;
- présenter une pièce d'identité valide parmi les suivantes : carte d'assurance maladie ou permis de conduire ou passeport (étudiants et étudiantes internationaux : passeport ou carte d'assurance maladie du Québec) ;
- avoir un numéro de matricule.

La carte est émise sans frais. La photo prise est téléversée dans le dossier. C'est simple, rapide et sans déplacement. Votre carte UdeM sera disponible au format électronique sur l'application mobile Mon UdeM. La carte est valide pour une durée limitée et à la condition que l'étudiant ou l'étudiante soit inscrit au moment où il en fait l'utilisation.

POUR PLUS D'INFORMATION

AGENDA ÉTUDIANTE

La Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM) produit et distribue **gratuitement** un agenda pour tout étudiant ou étudiante qui paie les cotisations étudiantes à la FAÉCUM. **Vous pouvez l'obtenir au comptoir multiservice situé au Pavillon 3200, rue Jean-Brillant ou au Pavillon J.-A.-DeSève.**

LIVRES ET RECUEILS DE TEXTES

On peut se procurer livres et recueils de textes à l'endroit mentionné par le professeur ou dans l'une des **librairies du campus** :

- Pavillon Roger-Gaudry, local L-315.
- Pavillon 3200, rue Jean-Brillant, à l'entrée du pavillon.

ACTIVITÉS ET VIE SUR LE CAMPUS

ATELIERS DE FRANÇAIS ÉCRIT ET ORAL

L'école de français propose aux étudiants et étudiantes une série d'ateliers sur la langue et la rédaction en français. Pour connaître l'horaire des ateliers, consultez la [programmation complète](#).

ATELIERS DES SERVICES À LA VIE ÉTUDIANTE

La réussite des études exige la **maitrise de plusieurs habiletés** telles que : la gestion du temps, la prise de notes, la mémorisation, la préparation et la passation des examens, la gestion du stress, la lecture efficace, la rédaction des travaux écrits, etc.

Les services à la vie étudiante vous offrent gratuitement plusieurs ateliers de soutien, mais également des ateliers culturels sur plusieurs thématiques au cours de l'année. Pour plus de détails, consultez le [calendrier à la vie étudiante](#).

ACTIVITÉS DU SOUTIEN À LA COMMUNAUTÉ ÉTUDIANTE

Bénéficiez d'un accompagnement adapté à vos besoins pour vous soutenir dans votre environnement d'études, joignez-vous au [groupe Facebook Communauté étudiante internationale](#) et profitez d'une programmation diversifiée d'activités pour découvrir la vie étudiante.

CENTRE DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT

Le [Centre de l'engagement étudiant](#) travaille à la valorisation de la vie de campus en offrant du soutien professionnel et un espace de travail ouvert et adapté pour la concrétisation de différentes initiatives étudiantes, dont celles des regroupements étudiants.

SALLE DE SPECTACLE ET DE CINÉMA DU CAMPUS

Plusieurs activités sont présentées à la salle de spectacle et de cinéma du campus dont les productions des [troupes étudiantes de théâtre, de danse contemporaine et de chant populaire](#), la finale d'[UdeM en spectacle](#) et les films à l'affiche au [Ciné-Campus](#).

EN DIFFICULTÉ? DES RESSOURCES EXISTENT POUR VOUS AIDER.

Plusieurs [ressources de soutien](#) sont offertes pour les membres de la communauté étudiante. Un [service de tutorat dans les matières scientifiques](#) a été mis sur pied au SAFIRE pour aider les étudiants qui éprouvent des difficultés à s'adapter aux cours préparatoires en sciences. Le service du [Soutien à l'apprentissage](#) est également disponible pour vous accompagner et soutenir dans les difficultés que vous rencontrez. Si vous ne savez pas par où commencer ou à qui parler, n'hésitez pas à communiquer avec la [conseillère principale à la réussite étudiante](#) du SAFIRE.

Vous éprouvez une difficulté particulièrement grande avec un enseignant que vous jugez tout à fait incompatible avec vous? Vous vous sentez malheureux dans vos cours? Nous vous présentons ci-dessous et dans l'ordre, les diverses ressources que vous pouvez consulter si vous éprouvez ces difficultés.

- En premier lieu, n'hésitez jamais à consulter le **personnel du secteur académique** : les [TGDE du SAFIRE](#), les [conseillers en gestion des études](#) et, au besoin, la [conseillère principale à la réussite étudiante](#).
- Vous vous questionnez sur votre orientation future ou votre choix de carrière? Vous éprouvez des difficultés à réussir les cours, votre méthode d'études est inefficace, la planification et l'organisation sont des notions inconnues, vous êtes aux prises avec une anxiété de performance et les examens vous stressent. Vous vivez des relations interpersonnelles difficiles, vous vous sentez au bord de la crise de nerfs. [L'Université offre une variété de soutien.](#)
- « [L'ombudsman](#) a pour fonction de recevoir les demandes d'intervention des membres de la communauté universitaire qui, **après avoir épuisé les recours internes à leur disposition**, s'estiment victimes d'injustice ou de discrimination, de faire enquête lorsqu'il le juge nécessaire, d'évaluer le bienfondé de la demande et de transmettre aux autorités compétentes ses recommandations, s'il y a lieu ».
- Le [Bureau du respect de la personne](#) de l'Université de Montréal est à la disposition de tous les membres de la communauté universitaire. Son mandat est à la fois préventif et interventionnel. Vous pouvez faire appel à ses services en toute confiance et confidentialité.
 - Le Bureau peut notamment :
 - Fournir de l'information et des conseils confidentiels aux personnes qui estiment être confrontées à une situation de harcèlement, de racisme ou de toute autre forme de discrimination dans le cadre de leurs études ou de leur travail à l'Université, ainsi qu'aux gestionnaires mis au fait d'une situation problématique dans leur unité ;
 - Avec l'accord des personnes concernées, entreprendre des démarches auprès des parties impliquées afin de favoriser une résolution acceptable, incluant des interventions dans le milieu (médiation, rencontres, formations, interventions de crise) ;

- Acheminer des plaintes formelles, au besoin.

RÉPERTOIRE DES SERVICES UNIVERSITAIRES

SERVICE DE L'ADMISSION ET DU RECRUTEMENT

<https://admission.umontreal.ca/>

ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

<https://vieetudiante.umontreal.ca/a-propos/service/orientation-scolaire-professionnelle>

SOUTIEN AUX ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

<https://vieetudiante.umontreal.ca/a-propos/service/soutien-etudiants-situation-handicap>

UdeM INTERNATIONAL https://international.umontreal.ca/accueil/	INFORMATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE https://vieetudiante.umontreal.ca/a-propos/service/information-scolaire-professionnelle	AIDE FINANCIÈRE ET BOURSES https://vieetudiante.umontreal.ca/a-propos/service/aide-financiere-bourses
SERVICES À LA VIE ÉTUDIANTE https://vieetudiante.umontreal.ca/	CONSEILS CARRIÈRE https://vieetudiante.umontreal.ca/a-propos/service/conseils-carriere	LIBRAIRIES www.libraire.umontreal.ca
SOUTIEN À L'APPRENTISSAGE https://vieetudiante.umontreal.ca/a-propos/service/soutien-apprentissage	CONSULTATION PSYCHOLOGIQUE https://vieetudiante.umontreal.ca/sante-bien-etre/soutien-psychologique/consultation-psychologie	LOGEMENT HORS CAMPUS https://vieetudiante.umontreal.ca/a-propos/service/logement-hors-campus
BUREAU DE L'OMBUDSMAN https://ombudsman.umontreal.ca/accueil/	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE https://vieetudiante.umontreal.ca/sante-bien-etre	FAÉCUM www.faecum.qc.ca
STATIONNEMENT https://di.umontreal.ca/services/stationnement/	SOUTIEN À LA COMMUNAUTÉ ÉTUDIANTE INTERNATIONALE https://vieetudiante.umontreal.ca/a-propos/service/soutien-communaute-etudiante-internationale	OBJETS PERDUS - CASIERS – LOCATION DE SALLES https://di.umontreal.ca/services/objets-trouves/

Ceci est une **liste partielle** des services qui sont offerts à l'Université de Montréal.
 Pour obtenir la **liste complète des services**, consulter la page web (www.umontreal.ca), sous la rubrique **ACTIVITÉS ET SERVICES**.